

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Nomination ecclésiastique. — V Société d'une messe. — VI Union St-Jean. — VII Commission scolaire catholique de Montréal. — VIII Matérialisme et évolution (suite). — IX La dernière parole d'un cancéreux. — X Les avocats de Saint-Pierre. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 21 mai

Dans le diocèse de Sherbrooké, anniversaire de l'élection de l'évêque.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 21 mai

Fête de S. Jean-Népomucène, M., double ; messe *Protexisti* avec les or. propres ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. ; mém. du IVe dim. — IIe vêpres de S. Jean-Népomucène ; depuis le capitule de S. Isidore, double ; mém. de S. Jean et du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 28 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Sainte-Julie.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Notre-Dame-de-Bon-Secours (Montebello).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Notre-Dame-de-Bon-Secours (Richelleu).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Notre-Dame-de-Bon-Secours (Stukely North).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Urbain.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Augustin.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Emile. J. S.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé Maurice Roux a été nommé curé de Saint-André d'Argenteuil, en remplacement de M. l'abbé Aristide Sauriol, qui a donné sa démission à cause du mauvais état de sa santé.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 10 mai 1905.

M. l'abbé Gédéon-Mazenod Bourdeau, décédé aujourd'hui sur la paroisse de Saint-Isidore, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 12 mai 1905.

M. l'abbé Siméon Rouleau, professeur au collège de Sainte-Thérèse, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine,
Chancelier.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 10 mai 1905.

M. l'abbé Gédéon-Mazenod Bourdeau, décédé aujourd'hui à Saint-Isidore, était membre de l'Union Saint-Jean, *Section d'une Messe.*

Archevêché de Montréal, 12 mai 1905.

M. l'abbé Siméon Rouleau, décédé hier à Sainte-Thérèse-de-Blainville, était membre de l'Union Saint-Jean, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, ch.
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE MONTREAL

L est actuellement devant la Législature un projet de loi tendant à faire élire par le peuple les Commissaires d'Écoles de Montréal.

Nous n'avons pas du tout l'intention d'incriminer la bonne foi de ceux qui désireraient transformer le bureau actuel. Ils ont protesté de la sincérité de leurs convictions ; et ils voudraient tout simplement confier l'administration d'un domaine si important « à des commissaires élus par le peuple et responsables au peuple ».

L'importance de cette mesure nous engage cependant à exprimer notre sentiment. Nous croyons qu'un changement aussi radical ne doit pas se faire sans que l'on étudie sérieusement les raisons qui militent en sa faveur ; et sans considérer avec attention si c'est entrer dans la voie du progrès, que de se rallier au système du vote populaire pour le choix des commissaires. Le clergé n'a pas peur du progrès ; l'histoire de notre pays surtout est là pour attester que toujours il a été à la tête du mouvement pour promouvoir les intérêts même temporels de notre nation. Chaque fois qu'il s'est agi du développement intellectuel et moral du peuple, il s'est dévoué pour être toujours à la hauteur de sa mission civilisatrice.

Mais pouvons-nous de galeté de cœur renoncer à ce que nous avons pour nous lancer dans une voie qui ne conduirait pas au perfectionnement voulu ? Qu'il y ait du mieux à désirer dans les institutions humaines : c'est un fait bien constaté. Encore faut-il prendre les moyens les plus surs pour réaliser le bien que l'esprit humain conçoit facilement ; car quand il vient pour appliquer ce qui a fait l'objet de ses vœux pendant de longues années, il s'aperçoit bien vite que concevoir une réforme et l'exécuter dans le sens d'une amélioration véritable sont deux choses bien différentes.

La commission scolaire pour la ville de Montréal est aujourd'hui composée de neuf membres, dont trois sont nommés par le Gouver-

nement provincial, trois par le Conseil de ville et trois par Mgr l'archevêque.

L'éligibilité des commissaires par le peuple sera-t-elle un mouvement progressif ou un mouvement rétrograde ?

Des esprits sérieux se permettent d'adopter la seconde opinion. Le suffrage populaire est un système dont nous n'avons pas à faire ici le procès. Comme toutes les institutions humaines, il a ses avantages ; mais il présente aussi ses inconvénients. Et quand il s'agit d'enseignement dans une grande ville ou tant de facteurs sont en jeu, ne faut-il pas craindre que les commissaires ne soient pas choisis au point de vue des intérêts de l'éducation ? La *Presse* dans son numéro du 9 mai disait : « L'expérience nous prouve que les citoyens les plus pondérés, les plus qualifiés pour diriger l'instruction publique seront exclus pour toujours de ce concours, auquel ne prendront part que les hommes remuants et ambitieux. Les calmes, les sages ne se mettront jamais sur les rangs. C'est nous priver de nos meilleurs moyens au bénéfice d'intrigants, qui, par une habile cabale, pourront se faufiler dans une administration où il y a beaucoup d'argent à manipuler ».

Si nous voulions faire une étude de l'histoire de nos conseils de ville, nous verrions sans doute que tous ceux qui ont été nos édiles étaient honorables et intelligents. Et pourtant, étaient-ils par le fait même tous également compétents pour mesurer la portée d'une mesure éducationnelle. Quand il s'agira de l'élection des commissaires, un homme qui aura rendu des services à sa localité, « fait poser ici un bout de pavage, là une traverse, ailleurs un abreuvoir » (1) pourra courir avec succès le risque d'une élection ; mais pourra-t-il traiter des intérêts aussi précieux et aussi spéciaux que ceux de l'instruction publique ?

Aussi M. le maire Laporte n'a pas craint de dire dans la *Patrie* du 5 mai : « On a vu bien des quartiers peuplés et intelligents de

(1) La *Patrie*, 5 mai.

Montréal représentés au conseil de ville chacun par deux échevins qui ne savent ni lire ni écrire ». Et c'est ce mode d'élection que l'on veut substituer au système actuel pour constituer la commission scolaire de Montréal. Ne semble-t-il pas qu'on peut trouver d'autres combinaisons plus satisfaisantes pour tous, que celle d'une élection qui aura de plus l'inconvénient d'absorber une certaine portion des sommes votées pour l'instruction publique.

On veut dans la commission scolaire des membres qui soient responsables au peuple pour le mandat qu'on leur a confié. Mais examinons de près cette raison que l'on semble considérer comme péremptoire.

Qu'avons-nous actuellement ?

La taxe scolaire est prélevée sur la propriété foncière. Mais c'est la Législature et la Cité de Montréal qui imposent ces taxes. Ce n'est pas la Commission scolaire. Que les contribuables aient le droit de contrôler leurs taxes, c'est un principe que l'on invoque avec une apparence de vérité qui milite en faveur du plan nouveau. Mais si nous pressons cet argument, qu'y découvrons-nous ?

C'est la Législature et la Cité qui imposent la taxe ; c'est la Législature et la Cité qui doivent être responsables. Le seront-elles davantage avec le projet de loi à l'ordre du jour ? Il semble qu'elles le seront beaucoup moins, parce qu'alors la Législature et la Ville n'auront plus rien à voir dans la nomination des nouveaux commissaires, qui auront la mission d'administrer les sommes qu'on prélève pour eux. Ils jouiront donc d'une plus grande indépendance que les membres actuels à l'égard de la Législature et du conseil municipal, qui imposent les taxes. Au point de vue de la responsabilité, le progrès ne sera pas très remarquable.

Aussi il est bien vrai de dire qu'actuellement tous les contribuables sont représentés dans la commission scolaire, sinon directement, du moins indirectement : par les trois commissaires nommés par le gouvernement, qui lui-même est directement responsable à la nation ; par trois autres commissaires nommés par les échevins. Et ces der-

niers dépendent du peuple d'une façon plus immédiate que le gouvernement lui-même, puisqu'ils sont obligés de rendre compte de leur gestion tous les deux ans.

Notre système a de plus le grand avantage de faire immédiatement participer l'Eglise à l'administration des écoles catholiques ; et cette union si désirable de la société religieuse et la société civile trouve ici son application pratique. Les relations entre l'Eglise et l'Etat sont toujours délicates ; et c'est une question si souvent hélas ! ignorée par ceux-là même qui ont l'occasion de la traiter dans la presse, à la tribune et au prétoire. Ce serait donc faire œuvre méritoire que d'établir d'une façon solide les droits des parents dans l'éducation de leurs enfants, les droits de l'Eglise dans l'éducation des catholiques, les droits de l'Etat dans l'éducation des citoyens. Mais tel n'est point notre but. Nous voulons simplement montrer que le système d'élection préconisé éliminerait le clergé qui ne saurait descendre sur le terrain des luttes municipales. Sans doute que le prêtre peut bien recourir au scrutin électoral pour arriver au poste de commissaire ; la chose ne serait pas nouvelle, pas plus qu'elle ne l'est pour ceux qui ont brigué le suffrage populaire pour prendre part au gouvernement de la chose publique. Mais pourquoi entrer dans cette voie nouvelle qui présente tant de sérieux inconvénients ?

Tous les droits sont sauvegardés dans le système qui nous régit. Tous les conflits sont évités. Tous l'admettent, l'éducation véritable doit comprendre à la fois l'enseignement religieux et l'instruction profane. Dès lors, l'Eglise ne peut être exclue du droit de participer à la formation de l'enfance et de la jeunesse ; et on ne doit pas rendre son accès plus difficile aux positions qui contrôlent les écoles de notre grande ville.

Dans notre siècle, l'occasion la plus fréquente des discussions les plus vives a été le problème de l'éducation. Dans tous les pays, on s'intéresse souverainement à ce qui est devenue la « question des écoles ». Certes, tous ont droit d'exprimer leur opinion,

et de la faire valoir ; mais tous ont le devoir de respecter les principes d'une saine raison éclairée par les lumières de la foi chrétienne. Tous peuvent désirer le progrès, et discuter le moyen de le réaliser plus efficacement ; mais tous ont la mission de ne pas renverser des systèmes qui ont fait leurs preuves, pour en essayer d'autres dont le bon résultat sera plus que problématique. Car en matière scolaire, la politique et le désir de plaire aux électeurs ne doit pas trop peser dans la balance des délibérations. Et, pour ne pas désorganiser les écoles, prenons bien garde de ne pas nous exposer à ne voir reconnaître que le mérite des professeurs qui ont bien travaillé au succès d'une élection. Il est d'autres considérations autrement sérieuses qui doivent entrer en ligne de compte, quand il s'agit de l'avancement à donner aux membres du corps enseignant qui ont bien fait leur devoir et bien mérité de leur patrie.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

MATERIALISME ET ÉVOLUTION

(Suite)

III. LE MONISME

LE *Monisme* n'est pas seulement, dans l'idée de ses chefs et de ses auteurs, une théorie scientifique, comme le Darwinisme, il vise plus haut : c'est tout un système de philosophie qui prétend expliquer l'origine de l'univers, l'origine de la terre et de tout ce qu'elle renferme, et, en particulier, l'origine, la nature et la destinée de l'homme.

Les chefs incontestés de ce nouveau mouvement de la pensée humaine sont : *Spencer* en Angleterre et *Hœckel* en Allemagne. Le premier mourut en décembre 1903, à l'âge de 84 ans ; le second

occupe encore une chaire de biologie à l'Université d'Iena, en Allemagne.

Hœckel reconnaît les défauts, les impossibilités scientifiques et rationnelles du monisme ; néanmoins il le défend, il le propage de la parole et par ses écrits avec une énergie et une ardeur dignes d'une meilleure cause. L'esprit humain, qu'il confond avec l'esprit sectaire, doit selon lui se contenter du monisme, parce qu'à l'heure actuelle c'est le seul système de philosophie qui nous permette de conduire Dieu aux portes de l'univers et de le remercier de ses services.

Pour satisfaire aux inquiétudes de l'âme humaine et répondre aux poignantes questions que la raison se pose avec plus d'ardeur que jamais, il n'y a guère à l'heure actuelle que deux systèmes en face l'un de l'autre : d'une part le vieux matérialisme, revêtu d'un nouveau costume et s'appelant désormais : *Monisme* ; et d'autre part, le catholicisme, ou christianisme intégral, où l'autorité révélatrice s'allie à la raison, non pour l'opprimer, mais pour lui servir de soutien, de guide et d'auxiliaire dans sa poursuite séculaire de la vérité et du bonheur.

I. Nous exposerons les doctrines du *Monisme*.

II. Nous en critiquerons brièvement les points fondamentaux.

III. Nous insisterons particulièrement sur la prétendue origine sémienne de l'homme ; puis nous terminerons par quelques réflexions morales que fait naître ce système.

I. *Doctrines du Monisme*. — Dieu n'est pas ; la matière éternelle et incréée existait à l'état de nébuleuse primitive ; cette nébuleuse commença à se condenser ; les atomes qui la composaient, s'entrechoquent, s'accrochent les uns aux autres ; de cette combinaison fortuite est résulté l'univers, et dans l'univers notre petite terre avec l'ordre qui y règne, l'harmonie de ses lois et la variété infinie des êtres qui la composent.

L'ordre, que la raison constate partout, qu'elle admire et qu'elle ne songe pas à nier, résulte du chaos et du hasard. « L'intelligence n'est pas au point de départ pour diriger le mouvement, mais elle est au terme marquant l'étape la plus récente de l'évolution des choses », d'Hulst.

Cependant, lorsque le globe terrestre fut formé par la rencontre accidentelle des atomes, la matière minérale parvint, en certains milieux encore inconnus, à donner naissance à la vie. Ce premier atôme vivant, produit de la génération spontanée, c'est la « Monière ». Voici comment Hœckel la décrit : « La monière est le plus simple des vivants que nous puissions concevoir : corpuscule informe, habituellement microscopique ; elle est constituée par une substance homogène, molle, albumineuse, sans organe ; elle est douée des principales propriétés vitales : elle se ment, se nourrit, se reproduit. Les monières primitives naissent par génération spontanée dans la mer ».

On dirait assurément qu'Hœckel a contemplé à loisir cette monière sous la lentille de son microscope.

Selon lui, ces monières primitives évoluent, se perfectionnent et produisent les espèces inférieures des plantes et des animaux. Les animaux inférieurs, à travers un laps de temps incalculable, s'élevèrent lentement jusqu'aux mammifères et jusqu'à un certain singe qui fut la souche commune et des singes anthropomorphes et de l'homme. Le gorille, le gibbon, l'orang-outang, le chimpanzé et l'homme sont quatre rameaux sortis d'une même souche animale et simienne. Et si l'homme a devancé les singes dans sa course vers la civilisation, un éminent professeur de zoologie nous en donnait tout dernièrement encore la raison dans les colonnes de nos journaux : l'homme, dit-il, doit sa supériorité uniquement à ce que la sélection l'a gratifié d'un cerveau plus développé que celui de ses congénères simiens. Le langage articulé qui est si caractéristique de la race humaine, c'est le cri de l'animal que la sélection a développé et perfectionné : la pen-

sée n'est qu'une sensation transformée. Et quant aux sentiments religieux, dont l'humanité n'a jamais été dépourvue, voici comment le monisme les explique : « Primitivement, l'idée de Dieu, n'a été qu'une vague terreur ressentie devant toute manifestation d'une force inconnue. Ne connaissant encore, par l'usage de la vie, qu'une partie des agents naturels, l'homme, à peine ébauché, s'arrêtait, muet et tremblant, devant les grands phénomènes dont la loi lui échappait. Tour à tour, l'horreur des forêts obscures, la férocité des monstres, l'éclat du tonnerre, la vertu vivifiante du soleil, la serene majesté du ciel étoilé, la fécondité de la terre, la succession bienfaisante des saisons, les surprises malfaisantes des grands cataclysmes, tout ce qui dominait sa destinée et semblait dépasser tout ensemble et son savoir et son pouvoir, éveillait en lui la notion d'une puissance supérieure, avec laquelle il eut été insensé de lutter, avec laquelle il était sage de composer pour se la rendre propice. La divinité prenait donc dans la pensée humaine, à l'état d'enfance, la place de la science encore à naître. Elle offrait une explication sommaire de l'inexpliqué » *d'Hulst*. Voilà comment l'idée de Dieu, fondement de la religion, naquit de la peur, de l'ignorance ou de l'admiration. Pour d'autres, la religion ne serait que le perfectionnement des sentiments de constance et de fidélité que le chien et autres animaux domestiques manifestent à l'égard de leur maître ; pour d'autres les sentiments religieux ne sont que l'évolution du culte des ancêtres, ou le résultat de rêves mal interprétés. Les opinions sont fort différentes sur ce point.

Comme on a pu le remarquer, le Monisme emprunte à Laplace et aux astronomes l'hypothèse de la nébuleuse primitive. Aux philosophes grecs Démocrite, Leucippe et Epicure, qui dogmatisaient plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, il emprunte l'hypothèse de la naissance fortuite du monde par la rencontre accidentelle des atomes ; il enseigne avec les mêmes philosophes l'athéisme et l'éternité de la matière improductive. Avec les faux savants du moyen-âge et du 18e siècle, il enseigne la génération spontanée. Il emprunte à Darwin l'hypothèse de l'homme-singe. Et enfin, sur tout cela, il greffe la

philosophie de l'immanence et de la priorité de l'abstrait sur le concret ; thèse favorite d'Hegel et de Shelling au début du siècle dernier. *Hæckel* présente au monde ce composé de vieilles erreurs comme la dernière expression de la science, en traitant de phillistin, d'arriéré et d'ignorant celui qui ne consent pas à se courber sous son autorité.

II. *Critique du Monisme*. — 1o Dieu n'existe pas, et la nébuleuse primitive a commencé à se condenser.

Arrêtons ici les partisans de cette théorie par un argument bien simple qui nous semble irréfutable.

La nébuleuse a commencé à se condenser. Mais, est-il possible qu'un être matériel puisse par lui-même passer de l'état de repos à l'état de mouvement ? Jamais un être matériel ne peut commencer à agir, s'il n'existe pas un agent distinct de lui-même qui le pousse à agir. Les Monistes affirment qu'au commencement de tout l'univers, il n'y avait que la matière en repos, à l'état de nébuleuse ; et qu'à un moment donné elle s'est mise à se condenser par elle-même, ce qui est absolument contraire à toute expérience et à la raison.

Il faut donc affirmer que la nébuleuse n'a jamais pu commencer à se condenser, et par conséquent n'a jamais pu parcourir le premier stade de son évolution, si on n'admet pas Dieu, existant en-dehors de la nébuleuse primitive et lui communiquant son premier élan.

2o Le Monisme prétend que tout s'est fait par hasard, qu'aucun être intelligent n'a présidé à l'évolution des êtres ; au contraire, la seule créature intelligente, *l'homme*, est le dernier terme, le dernier produit de l'évolution.

« S'il est déjà si difficile de former un carré parfait en laissant tomber sur le sol quatre bâtons égaux jetés en l'air, la difficulté confine à l'impossibilité s'il s'agit de produire sans intelligence une fleur avec ses organes, ou l'œil d'un animal avec ses adaptations merveilleuses à toutes les lois de la lumière. Mais, si au lieu d'une fleur ou d'un insecte, on prétend expliquer, par une rencontre inconsciente des atomes, la terre avec tout ce qu'elle renferme, tout le système solaire :

dire que tout cela s'est fait sans intelligence et que cette science qui est dans les choses, qui les régit et qu'elles ignorent, n'a jamais résidé dans un sujet pensant ; affirmer que cela a pu se produire est déjà le comble de l'absurde ; mais soutenir que cela ne pouvait pas ne pas être, n'est-ce pas réduire la raison au désespoir ? » d'*Hulst*.

30 Hœckel affirme, et tous les monismes avec lui, que la vie est née de la matière ; le premier vivant, qu'on l'appelle *Monère d'Hœckel* ou *Batybius d'Huxley*, n'a pas été produit par un vivant antérieur mais par des éléments minéraux : c'est la génération spontanée. Or, cette doctrine a été condamnée à mort et rejetée du domaine de la science expérimentale, depuis les célèbres et intéressantes expériences de Pasteur en France renouvelées par Tyndall à Londres. Les premiers travaux de Pasteur eurent lieu de 1859 à 1865 contre MM. Touchet, Musset et Joly. Le grand biologiste démontra d'une façon péremptoire que tout vivant, microscopique ou autre, n'est pas produit par génération spontanée, mais est toujours engendré par un autre vivant. « *Omne vivens ex ovo* ». Ses travaux furent couronnés par l'Académie des sciences de Paris. Durant plus d'une année John Tyndall, le brillant physicien anglais, tint à vérifier par lui-même tous les résultats obtenus par Pasteur. « Il n'y a pas dans la science expérimentale de conclusion plus certaine que celle-là. » (Tyndall). « On ne connaît pas un seul fait positif qui établisse qu'une génération spontanée ait jamais eu lieu. » (Virchow). « Génération spontanée : hypothèse très commode et très absurde ». (Flourens).

Or la vie n'a pas toujours existé sur la terre : c'est la Géologie et l'Astronomie qui le prouvent. La vie n'a pas été produite par génération spontanée : c'est contraire à la Biologie. D'où est-elle donc venue ? Question embarrassante pour les Monistes.

Cependant *Hœckel* et ses partisans tiennent toujours pour la génération spontanée ; la science la réprouve, mais elle est nécessaire à ce système qui veut à tout prix se passer de Dieu.

L'an dernier en juillet, M. le Dr Littlefield, de l'Indiana, E.-U., annonça au monde qu'il avait enfin trouvé le moyen de produire des

êtres vivants d'une substance minérale, par génération spontanée. Le *New York Tribune*, lui répond avec une pointe d'humeur : « Si le Docteur prétend avoir produit des êtres vivants d'une matière purement minérale, qu'il fasse corroborer ses expériences par des biologistes autorisés ; en attendant leur verdict, les personnes sages continueront de croire que l'origine de la vie est un secret encore caché aux regards de la science ».

III. *Origine simienne de l'homme*. — Avant Darwin, l'origine divine de l'espèce humaine n'avait pas été scientifiquement mise en doute. Dès que parut son livre *L'origine des espèces*, toute l'école matérialiste se hâta d'appliquer à l'homme les principes de la sélection naturelle. Le maître suivit en cela ses disciples et il publia bientôt son second ouvrage *La descendance de l'homme*, dans lequel il professe que l'homme tout entier n'est qu'un singe que la sélection a perfectionné. Ce livre fut accueilli avec faveur par les ennemis de l'âme et de Dieu, qui y trouvaient un secours opportun pour expliquer le monde sans Dieu et l'homme sans âme spirituelle.

D'après Hœckel, la vie, depuis son origine sur la terre jusqu'à l'homme, a parcouru 22 stades. L'homme et les singes anthropoïdes : le chimpanzé, le gorille, l'orang-outang, le gibbon, descendent d'un ancêtre commun : cet ancêtre doit être placé au 20^e stade de l'évolution. L'homme actuel provient d'un être à moitié homme et à moitié singe ; le *pithecoïde* ; ce pithecoïde descendrait, ainsi que tous les singes sans queue, des singes à queue. (Voir Guibert : *Origine* ; Lecompte : *Darwinisme*).

Or, quels sont les arguments scientifiques qu'on fait valoir pour établir une thèse aussi surprenante ?

Voici les raisons des darwinistes.

Darwin part de la loi suivante qui était la thèse favorite de Huxley. « Si, au point de vue anatomique, on compare l'homme au singe, on trouve qu'il y a moins de différence entre l'homme et le singe anthropoïde, qu'entre celui-ci et les singes inférieurs. De là il conclut : que l'homme doit être classé dans l'ordre des singes. Puis

il distingue ceux-ci en deux groupes : les *catarrhins* ou singes de l'ancien monde, dont les narines s'ouvrent en-dessous avec 4 prémolaires à chaque mâchoire ; et les *platyrrhins*, ou singes du nouveau monde, dont les narines s'ouvrent sur le côté, et 6 prémolaires à chaque mâchoire ». Puis il conclut : « l'homme appartient manifestement par la disposition de ses narines et par sa dentition au groupe des catarrhins de l'ancien monde. On n'en peut guère douter ».

Bien plus, dans le groupe des catarrhins, il y a un sous-groupe : les singes *anthropomorphes* ; l'homme appartient à ce sous-groupe, puisque comme eux il est privé de queue et il leur ressemble par son aspect général. Un singe ancien fut le progéniteur de l'homme et des singes anthropoïdes ses frères. Il va même jusqu'à nous gratifier d'une description en règle de cet ancêtre simien : « Les progéniteurs dont nous sommes issus, dit-il, avaient les oreilles pointues, ils étaient couverts de poils, les deux sexes portaient la barbe, leurs corps étaient pourvus d'une queue et ils étaient grimpeurs. » Un disciple de Darwin ajoute la manière dont l'homme se distingua peu à peu du singe : « Le premier il apprit à se servir de ses mains ; l'usage de ses mains stimula son activité, contribua à développer sa puissance intellectuelle, et voilà pourquoi il devient homme tandis que les anthropoïdes demeurent singes. Pendant l'évolution, peu à peu l'homme *changea* le cri, qui lui était commun avec tous les animaux, pour la parole articulée.

Peut-on être aussi superficiel en une matière aussi grave ? Certes, nous suivons avec plaisir nos adversaires sur le terrain anatomique. Les Darwinistes, dans l'exposition et la défense de leur hypothèse, ignorent complètement ou affectent d'ignorer les études comparées de l'homme et du singe, faites par Gratiolet, Godron et Mortillet, en France ; par Bishoff en Allemagne, et surtout les immenses recherches d'Asby en Suisse.

Si l'on ne considère l'homme et le singe que superficiellement, en général, sans doute il existe entre les deux certains caractères com-

muns. A cela, quel d'étonnant, puisque l'homme, par son corps, est classé avec les anthropoïdes dans le groupe des mammifères supérieures.

Mais si la comparaison devient approfondie, réellement scientifique, elle creuse un abîme— *a gulf*—entre les deux (Huxley); elle en fait deux êtres totalement différents, tellement qu'au témoignage de Russell Wallace, le co-fondateur du Darwinisme, le corps de l'homme n'a pu provenir d'un corps simien sans l'intervention d'un être intelligent qui aurait perfectionné le corps du singe pour le rendre apte aux fonctions humaines.

L. PERRIN, p. s. s.

Séminaire de Philosophie.

(A suivre)

LA DRENIERE PAROLE D'UN CANCEREUX

 Bonn, un professeur allait opérer un campagnard atteint d'un cancer à la langue. De nombreux élèves se pressaient autour du maître. L'éminent chirurgien avertit le malheureux qu'à mettre les choses au mieux, il devait se résigner à perdre la parole.

“ — Si vous avez, lui dit-il, un désir à exprimer, faites-le maintenant. Songez bien que c'est la dernière parole que vous prononcerez de votre vie. Après l'opération, vous demeurerez muet ”.

Tous attendaient anxieux.

Le paysan courba un peu la tête, et soudain, ces mots partirent de ses lèvres : “ Loué soit Jésus-Christ ! ”

Une vive émotion s'empara de tous, et des larmes perlèrent sur les joues du chirurgien.

L'opération eut lieu, et l'homme resta muet. La foi peut-elle dicter au cœur une parole plus sainte et plus élevée ?

LES AVOCATS DE SAINT-PIERRE



'OSSERVATORE *Romano* a publié le communiqué suivant dans son numéro du 4 mars 1905.

A la suite de polémiques soulevées dans divers journaux, tant italiens qu'étrangers, relatives à l'ordre romain des Avocats de Saint-Pierre, nous pouvons assurer sans crainte d'être démentis que cet ordre fut fondé à Rome, en l'année 1877, d'après l'initiative du comte Agnelli dei Malherbi, avec l'approbation du Souverain-Pontife Pie IX, de sainte mémoire, et avec celle de Léon XIII, qui, en 1879, le mit sous la haute protection du cardinal vicaire *pro tempore*.

Le premier président fut le comte Agnelli dei Malherbi. A sa mort, M. le commandeur Pierre Lautier fut appelé à lui succéder par billet de S. Em. le cardinal Lucido Maria Parochi, protecteur de l'ordre à la date du 5 septembre 1892.

L'ordre des Avocats de Saint-Pierre a pour insigne une croix surmontée de la tiare pontificale et au centre l'image du Prince des apôtres entourée des mots : " Avocats de Saint-Pierre. "

Cette croix, les membres de l'ordre des Avocats de Saint-Pierre peuvent la porter de la même manière que les membres d'académie et de sociétés scientifiques et littéraires.

AUX PRIERES

M. l'abbé Simeon Rouleau, décédé à Sainte-Thérèse-de-Blainville
M. l'abbé Gédéon-Mazenod Bourdeau, décédé à Saint-Isidore.

Sœur Saint-Henri, née Marie-Julie Levitre, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Marie-Joseph, née Marie-Claire-Léocadie Brunel, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.